

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Mulhouse, le 8 avril 2022

### **L'Eurométropole de Strasbourg partage son expertise sur la ZFE-m avec Mulhouse Alsace Agglomération**

La qualité de l'air est un enjeu majeur pour l'ensemble des grandes agglomérations françaises, alors que l'exposition aux oxydes d'azote et aux particules fines est responsable de 40 000 décès chaque année en France. Le secteur des transports, principal émetteur de polluants, est également responsable de 30% des émissions de gaz à effet de serre, contribuant ainsi au dérèglement climatique. Face à ces enjeux, la loi Climat et Résilience du 24 août 2021 impose à toutes les agglomérations françaises de plus de 150 000 habitants d'instaurer une Zone à Faibles Émissions - mobilité sur leur territoire d'ici 2025.

Dans ce contexte, l'Eurométropole de Strasbourg, qui a mis en place une Zone à Faibles Émissions – mobilité (ZFE-m) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, est prête à partager son expertise sur le sujet avec les territoires voisins qui en font la demande. Le 7 avril, **Pia Imbs**, présidente de l'Eurométropole de Strasbourg, a ainsi rencontré **Fabian Jordan**, président de Mulhouse Alsace Agglomération, et plusieurs élus de l'agglomération mulhousienne, afin d'échanger sur la mise en place des ZFE-m et tirer des enseignements de l'expérience de l'Eurométropole. La démarche eurométropolitaine de co-construction avec les maires et les institutions du territoire, de concertation avec le monde économique, l'intégration de la mesure dans une révolution des mobilités, et l'accompagnement des particuliers et professionnels dans une logique de justice sociale et d'équité territoriale ont notamment été abordés.

*« La mise en place de la ZFE-m, qui répond à une obligation légale, doit permettre d'améliorer la qualité de l'air et in fine le cadre de vie des habitants. L'Eurométropole de Strasbourg avait souhaité saisir cette opportunité pour mettre en œuvre des solutions positives et progressives avec un accompagnement massif des particuliers et des professionnels. Des bonnes pratiques que je suis heureuse d'avoir partagé avec Mulhouse Alsace Agglomération qui devront permettre de concilier les enjeux de santé publique et d'urgence climatique avec le droit à la mobilité pour toutes et tous comme nous avons su le faire sur notre territoire »* précise **Pia Imbs**, présidente de l'Eurométropole de Strasbourg.

*« Nous sommes au démarrage de la réflexion de la mise en place de la ZFE-m sur notre territoire, suite à l'obligation légale qui nous incombera en 2025. Avoir l'avis et les retours d'une métropole voisine et amie est une véritable richesse. La co-construction étant notre marque de fabrique, nous associerons naturellement le monde économique, les citoyens mais aussi nos voisins, pour ce projet structurant d'avenir »* indique **Fabian Jordan**, président de Mulhouse Alsace Agglomération.